

**Canada**  
**Province de Québec**  
**Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci**  
**M.R.C. de la Matawinie**

**Lundi**  
**09 décembre**  
**2024**  
**(16)**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire, située au 1948, chemin Notre-Dame-de-la-Merci, Lundi 09 décembre 2024 à 19 h 00 sous la présidence de madame Isabelle Parent, mairesse

**Sont présents :** Mme Isabelle Parent, mairesse  
M. Bertrand Taillefer, siège # 2  
Mme Lucie Vignola, siège # 3  
M. André Lafrenière, siège # 4  
Mme Chantale Perreault, siège # 5  
M. Jacques Bourassa, siège # 6

**Est absente :** Mme Julie-Anne Cousineau, siège # 1

**Public :** 17 personnes

**1. Ouverture de la séance**

Madame Isabelle Parent, mairesse, agit à titre de présidente d'assemblée et madame Martine Bélanger agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte. Il est 19 h 00.

**24-267**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont reçu le projet d'ordre du jour,

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'ordre du jour est disponible au public;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'ordre du jour est disponible sur le site Internet de la municipalité dans les jours précédents les séances du conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière  
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté unanimement par les conseillers.

**24-268**

**3. Adoption du procès-verbal du 12 novembre 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola  
Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2024.

Adopté unanimement par les conseillers.

**4. Rapport de correspondance et autres rapports**

4.1 La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 12 novembre 2024. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande de la présidente.

**5. Dépôt du rapport financier**

5.1 La directrice générale et greffière-trésorière dépose l'état des revenus et des dépenses en date du 30 novembre 2024. Elle résume l'état des revenus et des dépenses à la demande de la présidente.

24-269

**6. Adoption des comptes à payer au montant de 104 104.37 \$**

**CONSIDÉRANT** que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu des listes remises au conseil municipal;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer  
Et résolu que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE les déboursés effectués par la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci, pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2024 soient définis comme suit :

Liste des comptes à payer du 1 <sup>er</sup> au 30 novembre 2024	104 104.37 \$
Liste des paiements incompressibles du 1 <sup>er</sup> au 30 novembre 2024	191 535.04 \$
Liste des paiements incompressibles du 1 <sup>er</sup> au 30 novembre par prélèvement bancaire	70 484.13 \$
Chèques émis en vertu d'une résolution	1 170.00 \$
Liste des salaires du 1 <sup>er</sup> au 30 novembre 2024	85 590.43 \$
<b>Total des déboursés du mois de novembre 2024</b>	<b>452 883.97 \$</b>

Que les déboursés d'une somme de 452 883.97 \$ soient acceptés, tels que reportés à la liste des comptes.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur les finances**

**7. Règlements et avis de motion**

Avis 2024-015

**7.1 Avis de motion et projet de règlement R-108-92-3 ayant pour effet de modifier le règlement 108-92 relatif aux nouveaux développements de chemin [R-108-92-3]**

Le conseiller Bertrand Taillefer dépose un avis de motion voulant qu'il y ait présentation du Règlement numéro 108-92-3 ayant pour effet de modifier le règlement 108-92 relatif aux nouveaux développements de chemin et, demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du conseil.

**Avis 2024-016**      7.2      **Avis de motion et projet de règlement R-220-2 ayant pour effet de modifier le règlement 220 portant sur la gestion des contrats [R-220-2]**

Le conseiller Jacques Bourassa dépose un avis de motion voulant qu'il y ait présentation du Règlement numéro 220-2 ayant pour effet de modifier le règlement 220 portant sur la gestion des contrats et, demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du conseil.

**Avis 2024-017**      7.3      **Avis de motion et projet de règlement R-230 concernant les modalités de publications des avis publics municipaux [R-230]**

La conseillère Chantale Perreault dépose un avis de motion voulant qu'il y ait présentation du Règlement numéro 230 concernant les modalités de publications des avis publics municipaux et, demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du conseil.

**24-270**      7.4      **Adoption du règlement 209-2 modifiant le règlement numéro 209 sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci afin de permettre à un membre du conseil d'assister à distance à une séance du conseil [R-209-2]**

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault  
Et résolu d'autoriser l'adoption du règlement numéro 209-2 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité afin de permettre à un membre du conseil d'assister à distance à une séance du conseil.

Madame la mairesse demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur la réglementation**

**8.      Administration et ressources humaines**

**24-271**      8.1      **Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 728 000 \$ qui sera réalisé le 16 janvier 2025 [n/d R-194]**

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci souhaite emprunter par billets pour un montant total de 728 000 \$ qui sera réalisé le 16 janvier 2025, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
194	728 000 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 194, la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer

et résolu unanimement

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 16 janvier 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 juillet et le 16 janvier de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2026.</b>	<b>59 800 \$</b>	
<b>2027.</b>	<b>62 400 \$</b>	
<b>2028.</b>	<b>65 000 \$</b>	
<b>2029.</b>	<b>67 900 \$</b>	
<b>2030.</b>	<b>70 700 \$</b>	<b>(à payer en 2030)</b>
<b>2031.</b>	<b>402 200 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 194 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 janvier 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Madame la mairesse demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers

**24-272**

**8.2 Lettre d'entente 2024-01 – Convention collective [n/d 02-805]**

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa  
Et résolu, d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer la lettre d'entente 2024-01 concernant l'horaire d'été des employés municipaux.

Madame la mairesse demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers

**24-273**

**8.3 Manoir de la Rivière Dufresne – Demande d'aide financière pour l'année 2024 (Manoir) [n/d 03-304]**

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola  
Et résolu, d'accorder une aide financière au Manoir de la Rivière Dufresne au montant de 500\$ afin de couvrir des frais supplémentaires engendrés par la hausse des coûts.

Madame la mairesse demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers

**24-274**

**8.4 Manoir de la Rivière Dufresne – Demande d'aide financière pour l'année 2024 (résidents) [n/d 03-304]**

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa  
Et résolu, d'accorder une aide financière aux résidents du Manoir de la Rivière Dufresne au montant de 250\$ pour l'organisation d'une activité du temps des fêtes afin d'améliorer la qualité de vie des locataires et briser leur isolement.

Madame la mairesse demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers

**24-275            8.5      FADOQ – Demande de commandite [n/d 03-304]**

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière  
Et résolu, d'entériner la remise de 4 cartes cadeaux de la SAQ d'une valeur de 25\$ chacune à la FADOQ afin de les remettre en prix de présence à leurs membres lors de leur banquet de Noël prévu le 8 décembre.

Madame la mairesse demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers

**24-276            8.6      La Petite Mission – Demande de soutien à la Guignolée 2024 [n/d 03-304]**

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault  
Et résolu, d'accorder la demande de soutien pour la Guignolée 2024 à La Petite Mission au montant de 1000\$.

Madame la mairesse demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers

**24-277            8.7      Contrat de travail de la directrice générale et greffière-trésorière [n/d 02-201]**

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer  
Et résolu, d'autoriser la mairesse à signer le contrat de travail de la directrice générale et greffière-trésorière.

Madame la mairesse demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers

**24-278            8.8      Contrat de travail des directeurs municipaux [n/d 02-201]**

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière  
Et résolu, d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat de travail des directeurs municipaux.

Madame la mairesse demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers

**24-279            8.9      Résolution d'intention- Fabrique de la Paroisse de Sainte-Famille-des-Lacs [n/d 03-304]**

**ATTENDU** les récents changements et le départ de l'abbé Claude Desroches, le conseil municipal considère que les éléments sont maintenant réunis pour conclure une entente gagnante pour les deux organisations;

**ATTENDU QUE** la municipalité considère ce site dans l'ensemble de son histoire et qu'elle souhaite agir de façon à favoriser la collectivité;

Pour ces motifs,  
Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa  
Et résolu,

Que le conseil municipal informe la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Famille-des-Lacs, son intention de se porter acquéreur de la propriété située au 1926 route 125 à Notre-Dame-de-la-Merci, connu et désigné comme étant le lot 6 034 486 du cadastre du Québec;

Que le conseil municipal demande une rencontre avec la Fabrique de la Paroisse afin de discuter en détails de la mise en œuvre de cette intention;

Qu'une copie de la présente résolution soit et est transmise à monseigneur Louis Corriveau, évêque du diocèse de Joliette.

Madame la mairesse demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers

24-280

**8.10 Employés municipaux- Engagement [n/d 02-201]**

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola  
Et résolu, d'accepter la recommandation du comité de sélection à l'embauche de madame Julie Leclerc au poste de coordonnatrice des communications. Le tout conformément aux conditions de la convention collective à compter du 6 janvier 2025.

Madame la mairesse demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur l'administration et les ressources humaines**

**9. Sécurité publique**  
(Rapport de Jacques Bourassa)

Aucun point

**Période de questions sur la sécurité publique**

**10. Travaux publics**  
(Rapport de André Lafrenière)

24-281

**10.1 Employés municipaux – Nomination [n/d 02-201]**

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière  
Et résolu, d'accepter la nomination de Claude Côté au poste de chef d'équipe des travaux publics selon les modalités et conditions de la convention collective.

Madame la mairesse demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers.

24-282

**10.2 Employés municipaux – Engagement [n/d 02-201]**

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault  
Et résolu, d'entériner la recommandation du directeur des travaux publics afin de procéder à l'embauche de monsieur Claude St-Jacques au poste de journalier-chauffeur-opérateur, classe 3. Le tout conformément aux conditions de la convention collective.

Madame la mairesse demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers.

24-283

**10.3 Programme d'aide à la voirie locale 2024 [n/d 02-203]**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 288 692 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année 2024;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**ATTENDU QUE** les compensations versées à la Municipalité en 2024 doivent être affectées aux deux tiers à des dépenses d'entretien d'été ou à des dépenses d'investissements admissibles qui y sont liées;

Pour ces motifs,

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa

Et résolu,

- Que la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Madame la mairesse demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers.

24-284

**10.4 Municipalisation- Chemins des Sables, des Opales, des Dunes et des Oasis [n/d 08-102]**

**CONSIDÉRANT QU'** Une demande formelle de municipalisation du Chemins des Sables, des Opales, des Dunes et des Oasis a été déposée ;

**CONSIDÉRANT QUE** Tous les travaux nécessaires pour la construction de l'infrastructure ont été réalisés en respectant la réglementation en vigueur ;

**CONSIDÉRANT** Les recommandations du directeur des travaux publics ;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer

Et résolu que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci :

- Autorise la municipalisation des chemins des Sables, des Opales, des Dunes et des Oasis connus et désignés comme étant les lots 6 043 224, 6 485 488, 6 485 502 et 6 485 577 du cadastre du Québec;

- Demande au Groupe Lanodev de fournir à la municipalité une servitude de passage sur une partie du lot 6 043 159 du cadastre du Québec pour la création d'une virée conformément à l'article 3i) du Règlement numéro 108-92 concernant les nouveaux développements chemins;
- Autorise la mairesse et la directrice générale à signer tous les documents relatifs à cet effet.

Madame la mairesse demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers.

### **Période de questions des travaux publics**

#### **11. Environnement et Hygiène du milieu** (Rapport de Chantale Perreault)

24-285

##### **11.1 Comité environnement – Nomination [n/d 01-302]**

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière  
Et résolu, d'accepter la nomination de madame Holly Crandall à titre de membre du comité environnement.

Madame la mairesse demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers.

24-286

##### **11.2 Autorisation de signature de l'entente relative à la collecte et au transport des matières recyclables de la collecte sélective [n/d 03-301]**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) a été modifiée par la *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective* (L.Q. 2021, c. 5), sanctionnée le 17 mars 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) est entré en vigueur le 7 juillet 2022;

**CONSIDÉRANT QU'**Éco Entreprises Québec (ci-après « ÉEQ ») est l'organisme de gestion désigné à qui est confiée la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**ÉEQ a prévu la conclusion d'ententes de partenariat avec des organismes municipaux portant sur la collecte et le transport des matières recyclables et, qu'à cet effet, ÉEQ a identifié la MRC de Matawinie (ci-après « MRC ») comme organisme signataire de l'Entente de partenariat pour son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a déclaré sa compétence en matière de collecte et de transport des matières recyclables (règlement 238-2024) afin de pouvoir conclure cette Entente de partenariat avec ÉEQ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a signé l'Entente de partenariat avec ÉEQ le 11 avril 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines activités prévues à l'Entente avec ÉEQ ont été déléguées aux municipalités locales par la MRC et que, de plus, des informations nécessaires à la reddition de comptes auprès d'ÉEQ sont détenues par ces municipalités, requérant leur collaboration;

**CONSIDÉRANT QUE**, dans ce contexte, une répartition claire des responsabilités en lien avec la collecte sélective est nécessaire entre la MRC et les municipalités du territoire;



En conséquence, il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer et résolu que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci :

- s'engage à respecter l'entente relative à la collecte et au transport des matières recyclables de la collecte sélective;
- autorise la mairesse et la directrice générale à signer l'entente.

Madame la mairesse demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers.

### **Période de questions sur l'environnement et l'hygiène du milieu**

#### **12. Éducation, Famille, Aînés et loisirs**

24-287

##### **12.1 Commission – Négociation de l'entente relative à l'utilisation de la salle du Lac Blanc [n/d 03-304]**

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola  
Et résolu, de nommer les conseillers Jacques Bourassa et Bertrand Taillefer ainsi que Martine Bélanger et Jessica Tardif à la commission sur la négociation d'une entente relative à l'utilisation de la salle du Lac Blanc.

Madame la mairesse demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers.

### **Période de questions sur l'Éducation, Famille, Aînés et loisirs**

#### **13. Aménagement, urbanisme (Rapport de Bertrand Taillefer)**

Aucun dossier

### **Période de questions sur l'Aménagement, Urbanisme**

#### **14. Promotion touristique et développement (Rapport de Jacques Bourassa)**

24-288

##### **14.1 Société des parcs régionaux de la Matawinie (SDPRM) [n/d 03-304]**

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa  
Et résolu de mandater Monsieur Bertrand Taillefer, conseiller, et à agir au nom de la municipalité, à la rencontre du comité exécutif de la Société des parcs régionaux de la Matawinie qui s'est tenu le 11 septembre dernier.

Madame la mairesse demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers.

### **Période de questions sur la promotion touristique et développement**

#### **15. Art et Culture (Rapport de Lucie Vignola)**

Aucun dossier

**Période de questions sur les arts et la culture**

**Période de questions d'ordre générale**

24-289

**16. Ajournement de la séance**

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière  
Et résolu que la séance soit ajournée au 16 décembre 2024 à 19 heures, à la suite de la séance extraordinaire du budget.

Adopté unanimement par les conseillers

\*\*\*\*\*

**Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : 24-269, 24-271, 24-273, 24-274, 24-275, 24-276**

**Martine Bélanger, Directrice générale**

\*\*\*\*\*

---

**Isabelle Parent, Mairesse**

---

**Martine Bélanger, directrice générale**

*Je, Isabelle Parent, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Isabelle Parent, Mairesse